

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0795**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Groupement d'intérêt public de la Maison de la veille sociale du Rhône (GIP MVS) - Attribution de subventions exceptionnelles en fonctionnement et en équipement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0795**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Groupement d'intérêt public de la Maison de la veille sociale du Rhône (GIP MVS) - Attribution de subventions exceptionnelles en fonctionnement et en équipement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est partie prenante dans le fonctionnement du GIP MVS depuis sa création en 2010. Ce partenariat s'incarne dans la convention triennale attributive de subvention pour la période 2019-2021, approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3578 du 8 juillet 2019, permettant de soutenir, dans la durée, les actions favorisant l'accès au logement des personnes accueillies en hébergement et l'implication du GIP dans la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.

Pour mémoire, la MVS porte, sur le territoire métropolitain, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui centralise l'ensemble de la demande d'hébergement et de logements accompagnés, ainsi que les places mises à disposition par les différents opérateurs du secteur de l'accueil, l'hébergement et l'insertion (AHI). Dans un souci d'efficacité, elle met en relation cette demande avec l'offre disponible et promeut des démarches d'évitement de l'hébergement en privilégiant des accès directs aux logements dans le cadre de la démarche métropolitaine logement d'abord.

La MVS assure également une fonction d'observatoire afin d'évaluer les besoins et les réponses apportées. Elle coordonne enfin l'ensemble des partenaires intervenant dans les secteurs du logement pour améliorer l'accès au logement des ménages concernés.

Dans ce contexte, la Métropole est sollicitée pour l'attribution de deux subventions exceptionnelles en fonctionnement et en équipement pour des travaux d'amélioration des locaux.

**II - Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour cofinancer la direction de transition de la MVS**

Suite au départ à la retraite de l'ancien directeur de la MVS, et dans le cadre des réflexions sur l'organisation et les missions du SIAO, le GIP MVS, a souhaité recourir à une mission de direction de transition assurée par la société DirecTransition. Cette mission vise, à la fois, à assurer la gestion des affaires courantes, l'animation de la gouvernance du GIP et la consolidation de la fonction de direction (réorganisation administrative, comptable et des procédures relatives aux ressources humaines).

Afin de finaliser cette mission, et dans l'attente du recrutement de la nouvelle direction, il est nécessaire de prolonger cette direction de transition. Le coût de cette prolongation est de 57 800 €, pris en charge par la Ville de Lyon à hauteur de 20 000 €. Il est proposé que la Métropole prenne à sa charge le solde de 37 800 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 800 € au profit de la MVS dans le cadre de son projet de direction transitoire pour l'année 2021.

### III - Subvention exceptionnelle d'équipement pour améliorer l'accueil des publics au sein de la MVS

L'amélioration des missions d'information et d'orientation de la MVS dépend aussi de l'amélioration des conditions de travail de son équipe et de l'accueil du public. Cela constitue une préoccupation des parties prenantes du secteur AHI et des acteurs de la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal logement d'abord de la Métropole.

Les locaux de la MVS, dont la Métropole n'est pas propriétaire, ont déjà fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. Il s'agit aujourd'hui de finaliser leur rénovation (peinture) et leur mise aux normes (électricité). Sont concernés par ces travaux les espaces dédiés au public, à savoir l'accueil et les bureaux d'entretien, pour lesquels la MVS demande une subvention de 30 000 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € au profit de la MVS dans le cadre de son programme de rénovation pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 37 800 € au profit du GIP MVS pour l'année 2021,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € au profit du GIP MVS pour l'année 2021,

c) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP MVS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 37 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P14O5632.

4° - **La dépense** d'investissement correspondant sera imputée sur l'autorisation de programme globale P15 - logement parc privé individualisé le 2 mai 2016 pour un montant de 2 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P15O5070.

5° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204 - pour un montant de 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267636-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---